



FLASH INFO

CSE

cgtcpamloire@orange.fr

Voici un retour rapide des principales informations issues du CSE du jeudi 20 octobre 2022 et aux questions / demandes de la CGT en attendant la rédaction du procès- verbal :

✓ Informations Direction

- Diagnostique RPS : groupe de travail sur les actions proposées par la Direction. Création d'un groupe de communication interne (on en saura plus au CSE de novembre)
- Transition énergétique : un groupe de travail transverse a été constitué de différents responsables des sites Vitalis, Sophia et Roanne. La 1^{ère} réunion aura lieu le 3 novembre.

✓ Point sur la réunion CSSCT du 21 septembre dernier

- Rénovation du 2^{ème} étage à Roanne pas avant le 2^{ème} trimestre 2022:
 - nous avons demandé que les salariés soient informés au plus tôt des changements et de l'organisation impactant leur travail. La démolition et le désamiantage se feront en horaire décalé.
 - Bruit et poussière inévitable : la Direction pourrait proposer du Télétravail si la gêne est trop importante à certains moments.
- Nettoyage : nouvel appel d'offre pour une autre société de nettoyage. On l'espère plus sérieuse dans le respect du cahier des charges et des conditions de travail de ses salariées. Nous avons proposé à la Direction de prendre exemple sur le service SLI, activité non externalisée dont les compétences et l'implication bénéficient à tous. Réponse de la Direction : droit à recrutement limité, donc pas d'embauche de personnel d'entretien. On ne l'aurait pas deviné !
- Ascenseur : Pas de sujet pour la Direction, car pas de danger

✓ Bureau du CSE :

- Réunion de bureau CSE
- Commissions culture/sport/loisirs, et vacances
 - voir le compte-rendu sur site internet.

✓ Situation des services :

On vous laisse deviner ? Globalement en amélioration pour la Direction, avec encore pas mal de MAIS ...

- IJ AT : situation sensible notamment avec le nouveau formulaire d'AT
- Situation IJ maladie : légère amélioration avec un droit à la Task force pendant deux semaines.
- Relations clients
 - PFS : Taux de décroché qui ne s'améliore pas alors que le dispositif de dissuasion est toujours en cours. La question de la productivité est posée par la Direction.
 - Accueils : +30% de visites en septembre.

L'outil DECLI enfin opérationnel

- GDB : situation normale

- C2S : situation satisfaisante
- Frais de santé : situation stable
- Traitement des feuilles de soin papier : aide de deux TC pour pallier au départ de deux CDD.

Pour la Direction, l'espoir que M. Fatome concrétise sa prise de conscience du problème dans les négociations de la nouvelle COG.

Pour la CGT, on se dépatouille tant bien que mal toujours et encore dans l'entre soi. La CGT n'a et n'aura de cesse de démonter à la Direction que la seule et unique solution pour le service rendu à l'assuré et de bonnes conditions de travail des agents : ce sont **DES EMBAUCHES**.

✓ **Fermeture de la CPAM de la Loire pour le pont de l'ascension 2023**

De CSE en CSE, la direction n'a que faire des avis des élus et là comme par hasard, pour l'ascension elle s'en remet à leur avis. C'est à la Direction de décider de fermer ou pas pour les ponts fériés, et pas aux élus !

La CGT réclame toujours qu'un jour soit offert par la Direction pour les nombreux services rendus, et a demandé de laisser la caisse ouverte avec l'accord de tous les congés demandés à cette date (ainsi on respecte le choix de chacun, de travailler ou pas). C'est pour ces raisons que vos élus CGT ont décidé de ne pas prendre part au vote !

✓ **! Rapport RSO**

A la suite à notre remarque sur le taux de télétravailleurs comme seul indicateur sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, la Direction a retenu nos propositions d'y rajouter, le nombre de temps partiels légaux et choisis, les enquêtes sur les conditions de travail.

La CGT déplore les perspectives 2022/2023 sur le développement de la transformation numérique pour les assurés et les Maisons France Service, car cela participe à l'éloignement des assurés précaires, sans internet, et que cela entraîne toujours des fermetures d'accueils de proximité qui impacte au final tous les assurés.

✓ **! Consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise**

Les élus CGT rendent un avis négatif pour la raison suivante :

« Comme vous l'annoncez, les variations sont toutes consécutives à la crise sanitaire ; le poste "comptes de personnel" n'échappe pas à ce constat avec une augmentation de 1 million d'euros de dépense. Ce constat ne satisfait pas notre organisation car il s'agit d'une augmentation due au nombre important de CDD embauchés en 2021 pour faire face à la charge de travail plus importante liée au COVID. En 2019 et 2020, les budgets étaient en baisse alors que notre caisse avait besoin de CDI pour faire face à sa charge de travail. Pour la CGT, le budget en hausse aujourd'hui par l'embauche de CDD pour une charge de travail plus importante, illustre le manque d'emplois pérennes pour mener à bien nos missions. La CGT ne peut se satisfaire de ces emplois précaires dont la Direction fait usage de façon récurrente ces dernières années pour combler le manque de personnel. »

✓ **! Mise en œuvre du dispositif de la prévention et détection de la fraude interne**

Les élus CGT ont pris acte

✓ **! Généralisation de l'outil ONGC**

Les élus CGT rendent un avis négatif pour les raisons suivantes Risque de perte de sens de l'activité par l'uniformisation que permet l'outil et la mutualisation envisageable qui enlèverait cette activité à la CPAM de la Loire.

✓ **! Bilan de la cellule automatisation**

A notre demande, si l'équivalent des 4 ETP « gagnés » avec cet outil, ne pourraient pas être utilisés sur les services en difficulté (les IJ par exemple ???!!!), la Direction nous explique, que le service a déjà une charge de travail importante et que cela libère du temps aux agents pour faire d'autre chose.

✓ Questions CGT :

- **CODEMAT** : Situation rétablie: dixit la Direction ?
- **SOPHIA** : la CGT a souligné l'ambivalence de la Direction et de la CNAM dans son refus d'autoriser des temps partiels aux ICS. Alors que les référentiels RSO CNAM et rapport RSO de la CPAM de la Loire mettent en avant la conciliation vie privée/ vie professionnelle, la désinsertion professionnelle et la lutte pour prévenir l'absentéisme. Elle a précisé que c'était une demande forte des salariés de Sophia. La Direction souhaite porter ce sujet à la CNAM en vue des négociations sur la nouvelle COG en 2023. Bonne nouvelle pour les ICS. MAIS elle n'accordera pas de temps partiels sans l'aval de la CNAM. A suivre donc...
- **Indemnité Télétravail** : La Direction n'a pas la main sur ce sujet. Par oui dire, la CNAM songerait à une augmentation.... A suivre....
- **Ordinateurs anciens** : une dotation complémentaire va permettre de changer dans l'ordre suivant les UC (Unités centrales) 2017, les portables 2017, les UC 2018 et les portables 2018
- **Points de compétence** : c'est une forme d'affichage. On est sur la règle du salaire maintenu. Pas d'incidence financière pour le salarié.
- **Les paies des CDD de moins de 6 mois ont été versées le mardi 4 octobre au lieu du mardi 27 septembre sans que les agents soient informés. Quelles dispositions peut prendre l'employeur pour ne pas mettre les agents en difficulté ?** La Direction explique qu'il s'agit d'éviter les indus quand les paies sont payées trop tôt, et que ce mois de septembre se finissait un vendredi. La Direction sera vigilante à l'avenir sur ce point.
- **Comment vont-être gérés les réglages de température dans les bâtiments non isolés (Roanne, Sophia), sachant que d'après une étude médicale, la température préconisée pour des salariés «statiques» est de 23°?**
La CGT a alerté la Direction sur les risques sur la santé dans une ambiance de travail à 19°C dans une position statique, comme c'est le cas pour tous, avec des inquiétudes plus grandes pour les salariés des passoires énergétiques que sont Sophia et Roanne. La Direction propose une température à 19°C modulable d'un degré pour les sites récents et de 20°C pour les sites plus anciens. Elle fournira Gilet et plaid pour les salariés qui le voudront.
La CGT a demandé à la Direction que ce sujet soit suivi en CSSCT et que ce risque soit intégré au DUER.
- **Combien de mètres carrés sont prévus par agent dans les bureaux ?** : 8 à 12m² par agent, c'est selon. la CPAM serait très au-dessus de ces normes !
- **Conservation des candidatures** : Elles sont gardées 6 mois et pendant ce délai le salarié n'a pas à renvoyer sa candidature. Il fait part à la Direction de son intérêt pour le poste pour que sa candidature intègre les autres.

Prochaine réunion : 17 novembre 2022

Vous pouvez nous faire part de vos questions et/ou interrogations sur la boîte

cgtcpamloire@orange.fr

Nous restons à votre écoute pendant cette période difficile.